

Service interdépartemental de gestion des AESH (SIGAESH)

Contrat TITRE 2 DSDEN 71		Contrat Hors titre 2 Lycée Niepce Balleure (jusqu'au 30/11)	
Mme PONT et Mme LESAUX Gestionnaire administrative et financière des AESH 89 <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la rémunération ; • Absence-congés maladie ; • Rédaction des contrats / avenants. 	✉ sig-aesh89@ac-dijon.fr DSDEN de Saône et Loire Cité administrative 24, boulevard Henri Dunant BP 72512 71025 MACON CEDEX ☎ 03 85 22 55 91	GOURILLON Christel Gestionnaire administrative et financière des AESH 89 <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la rémunération ; • Absence-congés maladie ; • Rédaction des contrats / avenants. 	✉ niepce-aesh89@ac-dijon.fr Lycée Niepce-Balleure Service mutualisateur de paie – pole AESH 141 avenue Boucicaut 71 100 CHALON SUR SAONE ☎ 03 85 97 96 00
Service de l'école inclusive (SEI) DSDEN 89			
Circonscription ASH Pilotage pédagogique et mise en œuvre des politiques liées au handicap Nathalie SAULET : IEN ASH ienash89@ac-dijon.fr / secash@ac-dijon.fr 03 86 72 20 44			
Liaison avec le SIG -AESH Mme DA ROCHA Danièle ✉ secpial89@ac-dijon.fr ☎ 03 86 72 20 29	Stéphanie ZOZIME Coordonnatrice départementale PIAL ✉ pial89@ac-dijon.fr ☎ 03 86 72 20 16	Sophie DUFOUR Coordonnatrice pédagogique SEI ✉ sei89@ac-dijon.fr ☎ 03 86 72 20 57	AESH Référent - BERTOUX Anne-Marie= Centre Yonne - DROUET Nathalie = Sénonais - LIGHOUDI Hanane = Auxerrois/Puisaye
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'articulation entre les acteurs du SIGAESH et le SEI ; • Transmission des demandes de recrutement et avenants au SIG AESH ; • Suivi des demandes d'autorisation d'absence des AESH de la DSDEN • Suivi des évaluations des AESH 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre l'interlocuteur des acteurs du PIAL (pilotes et co-pilotes, coordonnateurs PIAL, ERSH, AESH) ; • Assurer l'articulation entre les acteurs des PIAL et le SEI ; • Intervenir en tant que médiateur dans les situations difficiles entre AESH, Enseignants, parents et élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre le Plan de formation initiale annuelle des AESH ; • Concevoir et mettre en œuvre un plan de formation continue pour les AESH en poste ; • Mettre en place une évaluation qualitative de la formation ; • Référente SEI dans le cadre des EMAS ; • Intervenir en tant que médiateur dans les situations difficiles entre AESH, Enseignants, parents et élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre une personne ressource auprès de ses pairs • Participer à l'élaboration du plan départemental de formation initiale et continue • Mutualiser les outils et les pratiques identifiées comme utiles pour l'ensemble de la communauté.